



## POUVOIR

### Valable pour l'assemblée générale du REC ESCRIME du 6 NOVEMBRE 2020

Je soussigné (NOM, Prénom)..... (le mandant).

Adhérent et **ayant un dossier d'inscription complet** et remis à un membre du bureau de l'association à cette date,

ou étant le tuteur légal de :(NOM, Prénom)..... âgé de moins de 16 ans à la date de l'assemblée générale et n'atteignant pas cet âge en 2021, **ayant un dossier d'inscription complet.**

Ne pouvant être présent à l'assemblée générale du 6 Novembre 2020 donne pouvoir, par la présente à :

Mme, M (NOM, Prénom)..... (le mandaté).

Elle/Lui aussi adhèrent et **ayant un dossier d'inscription complet** et remis à un membre du bureau de l'association à la date de l'assemblée, aux fins de me représenter à l'assemblée générale ordinaire et ne disposant pas d'autre pouvoir (un pouvoir par adhérent)

En conséquence, ce pouvoir implique d'assister à cette assemblée, prendre part à toutes discussions et délibérations, émettre tous avis et tous votes ou s'abstenir sur les questions à l'ordre du jour, signer tous procès-verbaux et autres pièces et généralement faire le nécessaire.

**Ce pouvoir n'a pas valeur de procuration.** Cela veut dire que le mandant est tacitement d'accord avec tous les votes du mandaté. Ce faisant **les votes du mandatés comptent double.**

Dans le cas où cette assemblée ne pourrait délibérer à la majorité requise pour la validité des décisions, le présent pouvoir ne conservera pas ses effets pour l'assemblée réunie ultérieurement sur deuxième convocation avec le même ordre du jour.

Fait à  
Le  
Signature du mandant précédée  
de la mention manuscrite "Bon pour pouvoir".

*Tous les pouvoirs doivent, aux fins de comptabilisation, être déposés par les mandataires, au plus tard le jour de l'assemblée pour les pouvoirs « papiers », ou le 4 Novembre minuit pour les pouvoirs « informatique ». A défaut, ils ne seront pas pris en compte.*

#### RENNES ETUDIANT CLUB ESCRIME

Association loi 1901, siège social : cosec Villejean, Rue Jean Pierre Gineste, 35000 Rennes.  
N° de siren/siret : 42100850900026. N° d'agrément Jeunesse et Sports, Ministère de la Culture : 0135S31  
Le REC Escrime est affilié et assuré à la Fédération Française d'Escrime (FFE) – Ligue de Bretagne sous le n° 23 035 038  
Le REC Escrime et son matériel sont assurés sous le régime de la responsabilité civile par le contrat M.A.I.F n°2150365M